

Interpellation relative à l'avenue William

Qui ne connaît pas l'avenue William ?

Et pourtant cela vaut la peine de s'y pencher un peu.

Cette rue, faussement qualifiée d'**avenue** (*un défilé militaire ne pourrait pas y être organisé !!*), est plutôt **un chemin de desserte de quartier assez étroit et en cul de sac.**

Lors de sa création ce chemin n'a pas été désigné par un nom, mais plutôt par un **prénom** : William. Nos prédécesseurs dans les années 30 n'avaient pas réussi à se mettre d'accord sur une autre dénomination.

Voilà pour l'histoire et le décor.

Il y a plus de 50 ans deux décisions communales importantes ont été prises à Lutry :

- l'installation d'une déchèterie à Flon-de-Vaux (réaménagée en 2014)
- l'installation du cimetière au même endroit en 1970

C'était l'époque où Lutry avait moins de 5'000 habitants.

Ces deux services publics sont des générateurs de trafic; les déplacements générés sont proportionnels à la population de la Commune.

Durant ces 5 dernières décennies,

- la population de la Commune a très fortement augmenté; elle atteint bientôt 11'000 habitants.
- les quartiers desservis par l'avenue William (Bois Rouge, William, Mourat et Clair-Joli) se sont remplis de nombreuses habitations. Et cette évolution n'est pas terminée.

Le trafic de véhicules motorisés sur l'avenue William a donc progressivement augmenté. Il est de diverses natures, notamment :

- la desserte des habitations
- les convois funèbres
- les passages aller et retour des usagers de la déchèterie
- les passages hebdomadaires aller et retour des camions de la déchèterie

L'étroitesse de la chaussée n'a pas permis d'y construire un trottoir. Toutefois en avril 2004 notre Conseil a décidé la création d'une zone 30 (comportant aussi quelques chicanes). Malgré cela, la situation continue de se compliquer.

Actuellement la **sécurité** n'est pas garantie notamment pour :

- les enfants qui vont à l'école,
 - les personnes âgées de l'EMS des Arcades,
 - les personnes qui se rendent à pied au cimetière,
 - les promeneurs,
- et pourtant la faible pente de l'avenue William devrait en faire un lieu idéal pour la promenade.

L'absence de bas-côtés ou de visibilité à certains endroits sont de réelles sources de danger.

La déchèterie est ouverte 25 heures par semaine, sans compter le passages des camions qui arrivent et repartent avec les déchets récoltés. On comprend donc qu'il ne serait pas judicieux de supprimer le ramassage mensuel des gros déchets dans les rues. Cela aurait pour conséquence de provoquer grande augmentation du trafic sur l'avenue William.

Le passage des gros camions avec bennes de la déchèterie pose aussi le problème de l'usure de la chaussée.

Il est communément admis, par tous les constructeurs de routes, que le passage d'un seul camion est l'équivalent de 10'000 voitures du point de vue de la dégradation de l'infrastructure.

La situation continue donc progressivement de s'aggraver et inquiète de plus en plus la population riveraine.

Elle n'a pas manqué de s'en plaindre à plusieurs reprises, notamment par le moyen d'une pétition, restée sans suites à ce jour.

Il convient d'empoigner le problème. Celui-ci ne sera pas résolu par une solution unique.

Il me semble nécessaire de faire l'inventaire d'un certain nombre de mesures, petites et grandes, qui doivent ensemble permettre :

- une non-aggravation de la situation,
- et à terme, aboutir à une importante amélioration.

Parmi les possibilités d'amélioration j'en cite quelques-unes, mais la liste n'est certainement pas exhaustive :

- Construire un accès à la déchèterie sur la route de la Croix (pour les camions et les véhicules de la voirie uniquement) en traversant la parcelle 872 (en vigne), propriété de la Commune. Ce passage d'une soixantaine de mètres est certes coûteux à réaliser. Mais il permettrait aussi d'économiser dans les frais d'entretien de l'avenue William. Et bien sûr de contribuer à la l'amélioration de la sécurité.

- Créer progressivement des emprises pour la construction d'un véritable trottoir. Il s'agirait pour cela de profiter de chaque occasion (notamment projets de transformations ou de construction) pour obtenir à titre gratuit une cession de terrain ou un droit d'usage public (servitude) sur les parcelles privées.

Cette solution est pratiquée très fréquemment depuis plusieurs décennies dans les Communes voisines, notamment à Pully et à Lausanne.

- Compléter ou améliorer l'aménagement de la chaussée (modération du trafic, marques jaunes pour les piétons, chicanes franchissables par les piétons, miroirs, etc.)

Je remercie la Municipalité de nous renseigner sur les actions réalisées à ce jour ou envisagées.

ABM